

Groupe de travail du Comité Technique de Service Central et des SCN (CTSC) du 18 octobre 2019

Une case de cochée dans l'agenda social !

En préalable, SOLIDAIRES CCRF & SCL a dénoncé le fait de tenir un groupe de travail concernant notamment les services à compétence nationale le vendredi à 14 h 30 de plus sans réel document de travail les élus détenant simplement l'ordre du jour et une note d'une dizaine de lignes particulièrement fumeuses sur la transformation des administrations centrales et les nouvelles méthodes de travail.

1- Centre National de Réponse au Public (CNRP)

Aucune nouvelle information n'a été communiquée par rapport aux éléments transmis lors du Comité Technique Personnels et Missions de la DGCCRF de février 2019, mis à part la nomination comme préfiguratrice d'Isabelle Collin le 1^{er} octobre dernier, celle-ci étant encore partiellement sur son poste à la formation.

L'administration a annoncé avoir fait appel au fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP) et à l'appui de la Direction interministérielle de la transformation publique (DITP), cette dernière ayant fait parvenir une proposition d'accompagnement le 16 octobre.

Le CNRP ne constituera pas un nouveau SCN mais sera rattaché à l'ENCCRF. Si rien de définitif n'a été annoncé, le projet de l'administration est d'intégrer les agents du Centre national d'appels (CNA) dans le CNRP, sans qu'on sache à ce stade s'il y aura autonomie de l'un et de l'autre, si à l'intérieur du CNRP il y aura rotation ou spécialisation des agents selon les missions.

Concernant les effectifs, le CNRP comprendra 30 à 40 agents, y compris ceux du CNA, à qui il sera proposé de rejoindre le CNRP. Cet objectif a été établi par rapport aux besoins d'un centre d'appel traditionnel, devant traiter 100 000 demandes par an, plus ou moins complexes (la DG fait état de 80% à réorienter, et 20% plus complexes).

Les agents ne seront pas tous physiquement à Montpellier dès la création de la structure... même si l'administration souhaite qu'un maximum y soit localisé. Les autres agents seront hébergés en DD-CS-PP ou en DIRECCTE comme au SNE, avec un contrat de gestion. Ils seront à temps plein CNRP. Les agents ciblés en priorité seront ceux exerçant déjà la fonction à temps plein. L'administration précise (avec bienveillance ?) que s'ils ne candidatent pas pour le CNRP ils perdront donc leurs attributions...

Les pôles C doivent faire le recensement des effectifs concernés dans le cadre du dialogue de gestion, pour la mi-novembre (15 jours avant le dernier dialogue de gestion de début décembre). Toutefois, pour avoir des certitudes sur le dossier effectif / recrutement, il faudra attendre la parution du projet d'organisation RH... Parmi les certitudes..., si l'administration ne souhaite pas affecter des sorties d'école au CNRP, elle ne s'interdit pas de le faire si besoin...

Pour SOLIDAIRES, il est indispensable que le projet d'organisation soit présentée aux instances, avant sa publication, et fasse l'objet d'un débat sur la base d'un projet écrit et remis préalablement. Les points d'informations sans base de travail, ça suffit !

Pour le volet immobilier, si en l'état actuel du dossier, tout le monde ne pourrait tenir dans les locaux de l'école place Ernest Granier, l'administration a indiqué qu'elle aviserait une fois les

besoins connus. Ce qui, bien trop souvent, se conclut par des agents entassés dans des locaux bien trop exigus.

Les agents « déconcentrés » seront hébergés dans les locaux de leur direction déconcentrée d'origine, à l'instar des agents du SNE. La préfiguratrice a indiqué que tout sera fait pour que ces agents ne se sentent pas isolés, les cadres se déplaceront pour les rencontrer et des réunions avec les agents seront organisées. SOLIDAIRES jugera sur pièces !

Le calendrier demeure inchangé par rapport au début d'année :

- Début 2020, idée de l'organisation cible ;
- 2^e trimestre 2020 : parution de la maquette RH ;
- Ouverture au 1^{er} octobre 2020, avec l'ensemble des outils informatiques dont la téléphonie disponibles le jour de l'ouverture (encore heureux !).

La création du CNRP nécessitera un passage du projet devant un certain nombre d'instances, notamment le CTSC, le CT des DDI et le CTPM.

A la question de SOLIDAIRES sur l'articulation du dispositif DGCCRF avec le dispositif « France services » (on ne dit plus Maisons France services, il faut croire que l'acronyme MFS a fait long feu), il a été répondu que la DGCCRF s'engageait à assurer un support de 2^e niveau avec de la formation. Il est également envisagé que les personnels France service disposent d'un numéro direct auprès du CNRA.

SOLIDAIRES a également pointé du doigt le risque de « sollicitation » d'agents localement par les Préfets, l'administration a précisé que ce n'était pas prévu, et qu'un référentiel clair sera mis en place pour qu'ils ne puissent pas interpréter le texte à leur avantage. En espérant que ça suffise pour faire respecter le droit ?

2- Circulaire Premier Ministre du 5 juin 2019 relative à la transformation des administrations centrales et aux nouvelles méthodes de travail

Organisation des services

Cette circulaire entrainera un « toilettage » des arrêtés d'organisation des services de la DGCCRF :

- les arrêtés de l'ENCCRF seront fusionnés en un seul sans changement de fond ;
- les 2 arrêtés du SICCRF seront fusionnés en un seul ;
- pour l'AC, le niveau de détail le plus fin passera du bureau à la sous-direction, avec également l'introduction de termes comme « numérique ». Le « service réseau » deviendra ainsi « réseau et numérique » ;
- dans le décret du SNE, il y a suppression d'un article, l'organisation interne n'étant plus reprise, comme c'est dans le cas pour l'arrêté d'AC.

Pour SOLIDAIRES, en parallèle à la suppression des CHSCT, la circulaire du 5 juin cherche à vider le champ d'action des Comités Techniques, en soustrayant les réorganisations au regard des représentant-e-s élu-e-s des personnels, pour mieux agir en catimini, sans que soit évaluées les conséquences de ces réorganisations sur les personnels et leurs conditions de travail.

2 changements relatifs à l'organisation seront soumis au CTSC du jeudi 28 novembre :

- le SNE serait rattaché directement auprès de la directrice générale, sous réserve d'une analyse juridique. C'est une décision de la directrice générale ;
- le secrétariat général du Groupe interministériel de la consommation (GIC) et du Conseil national de la consommation (CNC) quitte le giron du cabinet de la DG et devient un nouveau bureau, le 1D.

L'arrêté sera présenté au CT pour avis, alors qu'il a juste été évoqué, rapidement et qu'oralement, sans aucun document de travail à l'occasion du ce GT.

La DG avait lancé une consultation des personnels en poste à Chevaleret, mais il semblerait que dans nombre de bureaux ou au SNE ceci n'a pas été le cas. André Schwob a donc précisé que les sous-directeurs seront donc invités à concerter largement !

Pourtant, il semblerait que la question du rattachement du SNE directement auprès de la Directrice Générale a été tranchée. Commentaire du chef du service du soutien au réseau : les agents sont interrogés, la Directrice Générale est une agente, elle a répondu au questionnaire et elle a tranché. **Celles et ceux qui s'interrogent sur la place de la démocratie dans l'administration ont maintenant la réponse de la DGCCRF !**

Le mode projet

La circulaire prévoit de « *constituer des équipes projets (assouplissement des conditions de nomination d'experts de haut niveau et directeurs de projet)* ».

SOLIDAIRES a cherché à avoir des informations sur les recrutements et les rémunérations y afférentes, et le risque d'évoluer vers encore moins d'encadrement CCRF, c'est à dire métier, et plus de place aux cercles relationnels des cadres supérieurs, au sein et en dehors de la FP ?

SOLIDAIRES a également demandé, dans l'hypothèse de recrutements dans le privé, quels moyens seraient mis en place pour lutter contre les conflits d'intérêts, soulignant le scandale quand on évalue lesdits moyens au regard des obligations délirantes du guide de déontologie...

Pour l'administration, il n'y a pas de projet de passer à une organisation en mode projet comme c'est le cas à la DGE, et a indiqué ne pas vouloir changer le mode d'organisation par bureau qui est actuellement celui de la DGCCRF. Par contre, elle veut pouvoir passer à une organisation sectorielle qui permet de mener des actions en mode projet.

SOLIDAIRES a souligné que la circulaire revient à plusieurs reprises sur la réduction des échelons hiérarchiques et des emplois d'encadrement et questionné l'administration sur sa mise en œuvre.

Pas de chiffre donné, mais une précision intéressante : le passage en mode projet nécessite, pour la DG, de nommer des personnes et de leur donner un statut adéquat (avec la rémunération qui va avec). Par conséquent, le passage en mode projet permettra de créer des emplois fonctionnels qui ne sont pas des postes d'encadrants.

Pour SOLIDAIRES, le gouvernement annonce une réduction des échelons hiérarchiques mais rajoute des emplois fonctionnels. No comment !

Délocalisations et déconcentrations

La DGCCRF n'est pas concernée par les délocalisations de services, agences, opérateurs ou directions support, la DGCCRF étant déjà largement implanté en province.

Quant à la déconcentration des décisions administratives individuelles, seules deux n'étaient pas encore déconcentrées :

- L'agrément des associations nationales est conservé par la DGCCRF.
- Une autre sur des produits a été déléguée à l'ANSES.

Tous les actes de gestion sont déconcentrés à l'exception de la gestion des personnels qui est assurée par le Centre de Services des Ressources Humaines (CSRH). Toutes les organisations syndicales de la DGCCRF revendiquent que cette gestion reste au CSRH et ne soit pas déconcentrée dans les SGC.

3- QUESTIONS DIVERSES

⇒ Rapport des inspections générales sur la sécurité sanitaire des aliments : la Ministre l'attend, et les inspections ont du mal à trouver un accord.

Commentaire de SOLIDAIRES : ce sont surtout les ministères qui ont du mal à se mettre d'accord entre eux. Et Bercy n'est pas forcément le plus actif sur le dossier..

Mission inter-inspection des SIDSIC : la DGCCRF représentée par Christine Gardan reçoit la mission avec le DSI de Bercy cette semaine, avec 2 points clés à suivre :

- une informatique correcte dans l'ensemble des territoires (vaste programme) ;
- le projet SESAM, pour lequel il est essentiel que le SIDSIC soit à niveau (SESAM, c'est le nom du projet plus connu sous l'appellation d'« enquêteur augmenté »).

⇒ Déménagements du SICCRF et de la DG, respectivement à Osny et Ivry : pas de déménagement envisagé, la Ministre et la Secrétaire Générale par intérim de Bercy avaient elles-mêmes démenti le déménagement de la DGCCRF. Le départ du CSRH pour Bercy a également été démenti. Toutefois, les cas de mutualisations vont être étudiés et même si le CSRH n'est pas dans le viseur pour l'instant, la question pourrait se reposer à l'avenir...

⇒ Le temps de travail en AC et dans les SCN fera l'objet d'un passage en Comité Technique, sans nouveau groupe de travail au préalable.

Pour résumer, une réunion qui n'avait de groupe de travail que le nom, puisque l'administration considère de plus en plus les GT comme de simples points d'information. Quand informations il y a d'ailleurs...

Visiblement, il s'agissait surtout de cocher une case de l'indicateur « dialogue social » de la DGCCRF. Ah, les objectifs qu'on atteint par tous les moyens (même les moins avouables) !